

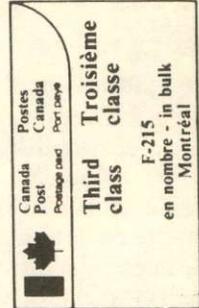
service de l'information (514) 286-2155, 1601 de Lorimier, Montréal H2K 4M5



nouvelles csn

numéro 78

semaine du 5 au 11 août 1980



LES TRAVAILLEURS DU POISSON DE GASPÉSIE ET LE CHÔMAGE —

Le comité d'action-chômage de Gaspé, regroupement financé en partie par le conseil central de Gaspésie (CSN), a entrepris une bataille pour faire reconnaître par l'assurance-chômage l'assurabilité du revenu d'appoint. De nombreux travailleurs et travailleuses du poisson de la région se voient maintenant réclamer des remboursements de trop-perçu de la part de l'assurance-chômage, les fonctionnaires déclarant que les revenus d'appoint ne sont pas assurables. Jusqu'à date, une soixantaine de travailleurs et travailleuses ont reçu l'avis en question. Cette question de l'assurance-chômage ne fait qu'axer davantage les travailleurs et travailleuses du poisson, dont près de 650 d'entre eux ne sont pas, pour cause de règlement, admissibles au revenu d'appoint. Déjà, le 30 juillet, il y a eu une manifestation à laquelle ont participé plus de 250 personnes pour sensibiliser le ministre Garon à leurs problèmes. Une réponse de ce ministre est attendue pour le 15 août.

★ ★ ★

LA CSN S'ÉLÈVE CONTRE LES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'AIDE SOCIALE ***** 10 AOÛT, JOURNÉE DES DÉTENU-E-S ***** VIOLATION DES DROITS SYNDICAUX EN BOLIVIE

10 AOÛT, JOURNÉE DE SOLIDARITÉ AVEC LES DÉTENU-E-S —

Voilà six ans maintenant que le 10 août est devenu au Canada **journée de solidarité avec les détenu-e-s**. En 1974, en effet, le détenu Eddy Nalon se suicidait dans sa cellule où il était maintenu en ségrégation (isolé, sans contact), au pénitencier de Millhaven, en Ontario. Il y avait été placé pour avoir fait partie du comité des détenus de la prison.

Depuis ce jour, les détenus ont organisé cette journée de solidarité durant laquelle ils font la grève du travail et de la faim. On estime que, l'an dernier, plus de 3300 prisonniers et prisonnières ont participé à cette grève. De nombreux groupes **d'en dehors**, également, apportent leur appui. Parmi eux, la CSN et le conseil central de Montréal. Pour la centrale, il faut que les hommes et les femmes **d'en dedans** tout comme ceux et celles **d'en dehors** puissent élargir leurs droits et libertés dans le respect de tous les groupes de la société. Quant au CCM, il « réitère ses revendications pour l'humanisation et la libéralisation du système carcéral et rappelle qu'une société « civilisée » digne de ce nom se doit d'accorder mille fois plus d'attention et d'argent à l'élimination des causes économiques, sociales et politiques de la criminalité plutôt qu'à la répression des soi-disant coupables. »

□ □ □

Des nouvelles de l'Abitibi

les travailleurs et travailleuses des garderies se syndiquent à la CSN —

Suite à un mouvement provincial entamé au printemps 1980, tous les travailleurs(euses) oeuvrant dans les garderies de Rouyn-Noranda, Amos et Val d'Or ont adhéré à la CSN. Ces travailleurs(euses) avec l'aide de la CSN vont entamer bientôt leurs négociations et vont aussi mettre de l'avant des comités de travail pour sensibiliser l'ensemble de la population sur les problèmes et revendications spécifiques des gens travaillant dans les garderies. Ces travailleurs(euses) sont affilié(e)s à la fédération des affaires sociales qui regroupe les travailleurs(euses) du secteur public au sein de la CSN.

la syndicalisation se poursuit chez Direct Film

Suite à un mouvement général entamé depuis plus d'un an, tous les salarié(e)s travaillant pour les magasins Direct film ont adhéré à la CSN et vont se regrouper dans un syndicat provincial. Il est à noter que les salarié(e)s qui travaillent pour Direct Film dans la région de Montréal ont déjà signé une convention collective de travail et que les gains obtenus sont plus qu'appréciables; et que conscients du développement de la compagnie, ils ont décidé de demander aux autres salarié(e)s de Direct Film travaillant dans les régions de se joindre à eux pour être capable de mieux lutter pour obtenir leurs revendications. Les autres travailleurs(euses) ont accepté d'emblée de joindre les rangs du syndicat et à venir jusqu'à maintenant, il y a quatre autres régions qui ont déjà fait leur demande d'accréditation et parmi eux, on retrouve les travailleurs(euses) des magasins de Direct Film de Val d'Or et Rouyn qui ont fait leur demande en accréditation la semaine dernière.

le syndicat de boutique ne voulant pas laisser la place, vote de grève à la scierie Camil Richard

Réunis en assemblée générale à Beattyville, le 6 août dernier, les travailleuses et travailleurs de la scierie Camil Richard (Normick-Perron) ont clairement indiqué leur mécontentement et ont par un vote de 96 % donné un mandat d'action à leur exécutif. Depuis maintenant près d'un an, ils se sont formés en syndicat affilié à la CSN et ils ont légalement le droit de négocier leur première convention collective; mais depuis ce temps, ils sont pris avec les procédures judiciaires du BSS (l'union de boutique) qui, malgré la volonté contraire de la très grande majorité des travailleurs et travailleuses de la scierie, s'acharne à vouloir prétendre que c'est lui et non la CSN qui représente les salariés, et ce malgré également trois décisions contraires, soit du commissaire du travail, soit du tribunal du travail. Quant à l'employeur, malgré que le code du travail l'oblige à négocier « avec diligence et bonne foi », il se retranche derrière les poursuites de l'union de boutique pour refuser de négocier et ce depuis près d'un an. C'est avec cette situation et toile de fond que l'assemblée générale a décidé d'entreprendre les procédures nécessaires afin de faire interrompre définitivement le harcèlement de l'union de boutique (BSS). Quant à l'employeur, une série de plaintes seront déposées contre lui suite à son refus continu de se mettre à table pour négocier, tel que l'en oblige le code du travail. Enfin, l'assemblée générale, pour accélérer ce processus, et dans le but d'amener l'employeur à négocier, a donc décidé de mandater son exécutif d'étudier tous les moyens de pressions y compris la grève et de faire rapport pour décision au plus tard dans quinze jours et ce, au vote secret. Les travailleurs et travailleuses de la scierie Camil Richard en ont assez et veulent que leurs droits soient respectés!

LA LUTTE SE POURSUIT CONTRE LA FERMETURE DE VAILLANCOURT

— Un comité régional d'appui à la lutte de Vaillancourt a été formé cet été dans la région de Québec par des groupes populaires et syndicaux afin d'obtenir la réouverture de cette boulangerie du groupe Samson. Fatigués d'attendre les promesses gouvernementales, le comité d'appui a mis sur pied un programme d'action pour sensibiliser la population :

— **pluquetage chaque mercredi**, de 12 h à 13 h 30 devant le siège social de la compagnie, rue Verdun,

— relance de la **campagne de financement** par le versement d'une contribution volontaire d'une heure de paie de vacances

— et **grande manifestation d'appui** dans les rues de Québec le 25 septembre prochain.

★ ★ ★

CONFLIT À LA CANADIAN GYPSUM?

— L'usine de la Canadian Gypsum de Joliette, déjà ébranlée par un long conflit en 1974, où police privée, juges et patrons avaient tout fait pour casser le syndicat CSN, s'en irait-elle vers un nouvel affrontement avec ses syndiqués? On peut se le demander puisque deux officiers du syndicat ont récemment été congédiés par la compagnie. Une affaire à suivre.

★ ★ ★

L'INFLATION CONTINUE DE GRUGER

— En juin dernier, l'indice des prix à la consommation, selon Statistiques-Canada, avait atteint les niveaux de 209,9 (Canada) et de 207,2 (Montréal). Rappelons que cet indice est calculé à partir de la base 100 en 1971. C'est donc dire que depuis ce temps, les prix à la consommation ont plus que doublé et l'année 1980 ne laisse présager rien de bon dans le rétablissement de la situation, le taux d'inflation se situant depuis janvier dernier autour de 10 % (minimum 8,9 % en avril, maximum 10,7 % en juin).

★ ★ ★

L'agenda du mouvement

septembre

5 **fédération des affaires sociales**, réunion inter-équipe des régions 4-5 et 6C à Saint-Hyacinthe

22-26 **conseil central de Québec**. Congrès régulier aux bureaux de la CSN à Québec

octobre

26-31 **fédération des affaires sociales (CSN)** congrès régulier à Québec.

novembre

29-30 **confédération des syndicats nationaux**. Poursuite du congrès régulier de mai dernier. À Québec.

FIN DE LA GRÈVE À L'IMPRIMERIE BRAULT DE VALLEYFIELD —

Après une grève qui a duré plus de dix mois, le syndicat des travailleurs de l'imprimerie Brault, de Valleyfield, a accepté dans une proportion de 66 % l'entente intervenue à la table de négociation, par laquelle ils ont obtenu une réduction des heures de travail, une augmentation salariale moyenne de \$ 2 de l'heure, la sécurité d'emploi, des indemnités de licenciement ainsi que le contrôle du travail à forfait.

★ ★ ★

VOTE DE GRÈVE CHEZ LES FORESTIERIES DE DONOHUE-GIRARDVILLE —

Les travailleurs forestiers travaillant à la division Girardville de la compagnie Donohue ont rejeté à 98 % les propositions globales présentées au syndicat lors de la rencontre de négociation du 31 juillet dernier. Ils ont de plus donné à leurs représentants un mandat de grève dans une proportion de 73 %. Cette assemblée s'est tenue le 5 août au camp libéral. 160 des 200 travailleurs concernés se sont prévalus de leur droit de grève.

Montréal, le 11 août 1980 — **LA CSN CONDAMNE LES RÉCENTES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'AIDE SOCIALE QUI PÉNALISENT SURTOUT LES JEUNES ET LES FEMMES** — Les récentes modifications apportées par le ministre Denis Lazure au règlement d'aide sociale sont injustes, anti-sociale et accentuent l'exploitation des travailleurs les plus démunis. Les modifications au règlement de l'aide sociale, publiées dans la Gazette officielle du 30 juillet 1980 visent à réduire d'un montant de \$ 50 pour une période de 6 mois, l'aide accordée à un ménage comprenant un adulte qui refuse ou abandonne un emploi qu'il pourrait remplir ou continuer à remplir, ou qui perd son emploi ou sa rémunération « en raison de sa propre inconduite », ou quitte volontairement son emploi, etc. Les réductions peuvent atteindre jusqu'à \$ 100 dans d'autres cas de refus ou abandon d'emploi. En plus l'aide sociale peut être annulée dans des situations similaires lorsqu'il s'agit de personnes âgées de moins de 30 ans. En apportant ces modifications le ministre feint d'ignorer un taux de chômage constant et élevé : il feint d'ignorer également les conditions honteuses d'exploitation rattachées à certains emplois. L'effet de ces modifications à des employeurs qui payent des salaires sous le seuil de pauvreté et qui exploitent la force de travail sans égard à la santé, à la sécurité, à la sécurité du revenu, à la sécurité de l'emploi. Ces mesures atteignent les droits fondamentaux des travailleurs et de leurs familles d'être assurés d'un minimum de vie décent. D'une part, le gouvernement fédéral réduit considérablement les conditions d'admission à l'assurance-chômage, d'autre part le gouvernement provincial réduit tout aussi considérablement le droit aux prestations de bien-être, manifestations d'une même politique anti-sociale et axée sur les exigences du capital. Ces mesures frappent davantage les jeunes travailleurs et les femmes, victimes privilégiées par le chômage et la dépendance. Le gouvernement du Québec serait bien avisé de rappeler ces amendements et ferait ainsi preuve de réalisme et de justice à l'intérieur de l'intense crise économique dont sont victimes tous les travailleurs.

LES PATRONS, PAR CONTRE, S'EN RÉJOUISSENT — Le Centre des dirigeants d'entreprises se montre satisfait des mesures annoncées par le Gouvernement du Québec dans le but d'inciter les bénéficiaires de l'aide sociale à accepter les emplois qui leur sont offerts et les dissuader d'abandonner sans raison valable ceux qu'ils occupent. Le Centre est d'avis que les pénalités imposées aux prestataires de l'aide sociale qui refusent de travailler découlent d'une politique de saine gestion de la part du gouvernement et constituent une mesure appropriée à l'endroit des assistés sociaux « professionnels » qui mettent leurs talents à siphonner les coffres de l'État plutôt que de contribuer, par leur emploi, à l'enrichissement collectif.

Granby, le 10 août 1980 — **RÈGLEMENT AVANTAGEUX CHEZ PENN HAFNER** — Une entente est intervenue à cette usine lors de la toute première séance de conciliation, qui avait été demandée par la compagnie, et l'assemblée générale a entériné cette entente par un vote unanime de 100 %. Parmi les principaux gains, notons l'augmentation du temps de repos, l'augmentation de la prime de nuit, des augmentations salariales de 12 % pour la première année (\$ 0.70 l'heure) et de plus de 10 % pour la seconde (\$ 0.65 l'heure) avec une clause d'indexation au coût de la vie si l'augmentation dépasse 8 %. De plus, les syndiqués ont obtenu une garanti écrite de la compagnie que l'usine fermera ses portes pendant le temps des fêtes (utilisation des congés fériés en bloc).

□ □ □

Encore en 1979 LES PRIX AUGMENTENT PLUS VITE QUE LES SALAIRES

Selon les dernières données fournies par Travail-Canada, les travailleurs et travailleuses ont de plus en plus raison de se battre pour obtenir ou conserver, selon le cas, l'indexation des salaires à la hausse du coût de la vie. En effet, durant l'année 1979, chez les employeurs de plus de 500 personnes, le salaire de base a augmenté de 8,2 % alors que les prix ont augmenté de 9,7 %, soit une perte sèche de plus de 1,5 % pour les travailleurs. Or, cette perte s'additionne à celle de 1978, qui avait été de 1,2 % et la situation qui s'annonce pour 1980 ne semble guère meilleure, du moins si on se fie aux données recueillies pour les trois premiers mois de l'année, où l'écart entre les prix et les salaires s'est élargie à 1,7 %.

□ □ □

Le directeur général du BIT propose l'envoi d'une mission en Bolivie pour examiner les allégations de violations des droits syndicaux

À la suite de plaintes faisant état de violations des droits syndicaux survenues depuis le coup d'État militaire, il a été demandé au nouveau gouvernement bolivien de recevoir d'urgence une mission de haut niveau de l'Organisation internationale du travail.

Le Directeur général du Bureau international du travail, M. Francis Blanchard, attend à ce sujet la réponse des autorités boliviennes à un télégramme adressé à la Paz jeudi dernier proposant la visite dès que possible d'un haut fonctionnaire du BIT pour discuter de la situation.

Auparavant, M. Blanchard avait informé par câble le gouvernement bolivien que des plaintes avaient été adressées au BIT par différentes organisations syndicales internationales et régionales, notamment la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), la Confédération mondiale du travail (CMT), la Fédération syndicale mondiale (FSM), la Centrale latino-américaine des travailleurs (CLAT) et le Congrès permanent de l'unité syndicale des travailleurs de l'Amérique latine (CPUSTAL).

Ces plaintes, indiquait M. Blanchard, exprimaient une profonde préoccupation en ce qui concerne la mort et la détention de dirigeants syndicaux, l'occupation de locaux syndicaux et la répression du mouvement syndical en Bolivie. Elles exprimaient également des craintes pour la vie du dirigeant syndical Juan Lechin. Face à la gravité de ces allégations, M. Blanchard demandait au gouvernement bolivien une réponse rapide qui a été reçue dans les deux jours suivants.

« J'ai pris cette initiative en raison de la gravité exceptionnelle des plaintes reçues », a indiqué aujourd'hui M. Blanchard.

« La mission sur place d'un haut fonctionnaire du BIT, si elle a lieu comme je l'espère, a-t-il poursuivi, fera connaître aux autorités boliviennes les préoccupations que suscite la situation. Elle permettra aussi d'exposer à ces autorités les principes de la liberté syndicale en cause et de chercher à obtenir leur réaction à l'égard de ces plaintes. »

« La mission fera rapport au Comité (tripartite) de la liberté syndicale du Conseil d'administration du BIT qui étudiera les plaintes déposées et la réponse du gouvernement bolivien. Le Comité doit tenir sa prochaine réunion périodique à Genève en novembre prochain.

□ □ □

POSTES OUVERTS À LA CSN — II

est très rare que nous ouvrons une chronique **carrières et professions** dans un journal de la CSN. Toutefois, le grand nombre de 11 postes affichés présentement pour combler des emplois vacants à la CSN nous incite à en donner la liste ainsi que certains détails pertinents :

— **quatre postes de secrétaires** sont ouverts dont un de secrétaire à la direction (Montréal, service du personnel). Les trois autres postes sont à Thetford Mines (conseil central), Chapais (mines et métallurgie) et Trois-Rivières (conseil central);

— **sept postes de conseillers syndicaux** sont affichés, dont **trois à l'organisation** : pour la province, mais dont les bureaux sont situés à Montréal (pour deux) et à Trois-Rivières (pour l'autre); **deux à la fédération des employé-e-s de services publics (FESP)** au Saguenay/Lac Saint-Jean et à Shawinigan; **un à la FNSBB (Caniapiscau/Baie James)** et **un au service des grèves (Québec)**.

Quant aux salaires pour tous ces postes, ils varient d'un minimum de \$ 14 879 à un maximum de \$ 22 584.

★ ★ ★